

# Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale?

## Is there a social consensus on a definition and an understanding of the problem of conjugal violence ?

Kathleen Laughrea, Claude Bélanger and John Wright

Volume 21, Number 2, Fall 1996

Intégration sociale et soutien communautaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/032400ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/032400ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laughrea, K., Bélanger, C. & Wright, J. (1996). Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale? *Santé mentale au Québec*, 21(2), 93–116. <https://doi.org/10.7202/032400ar>

Article abstract

Why is that some relationships, initially harmonious, tip into violence and abuse ? Many studies have examined the phenomenon to attempt to circumscribe the incidence and seize its dynamics. These studies seem to bring out a social phenomenon of quite serious amplitude. Thus, according to a study conducted by MacLeod and Cadieux in 1980, one in ten women is battered on a regular basis. According to Statistics Canada, in 1993, 25 % of Canadian women have been victim of violence by their partner since the age of sixteen. Among this group, 15 % are still living with the same partner. Moreover, despite programs destined to help victims of conjugal violence, the number of cases declared appears not to have diminished. Such alarming results have brought many researchers to study the problem further. In the last ten years, some progress has thus been realized in the understanding of the phenomenon of violence against women. Programs of intervention, government involvement, judicialization of certain forms of abuse, sensitization of the public regarding conjugal violence as well as denunciation of cases of violence have marked this progress. In spite of a rising conscience regarding conjugal violence, research sometimes runs up against obstacles. In spite of complex modelization of concepts and factors of prediction of the phenomenon, results sometimes appear disappointing. Thus, is there a social consensus on a definition of the problem and its dynamics ? The authors will try to answer this question by reviewing different theoretical approaches used to define conjugal violence. They will then attempt to make a critical analysis of these theories by examining different empirical studies realized in this field.



## **Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale?**

---

Kathleen Laughrea\*

Claude Bélanger\*

John Wright\*

Pourquoi certaines relations de couple, initialement harmonieuses, basculent-elles dans des rapports de violence et d'abus? Quelle est l'ampleur de ce type d'abus? Plusieurs études se sont penchées sur ce phénomène pour tenter d'en circonscrire l'incidence et d'en saisir la dynamique. Ces recherches semblent faire ressortir un phénomène social d'une ampleur non négligeable. Ainsi, selon une étude réalisée par MacLeod et Cadieux en 1980, une femme sur dix serait battue sur une base régulière. Selon Statistique Canada, en 1993, 25 % des femmes canadiennes mentionnent avoir été victimes de violence de la part d'un conjoint depuis l'âge de 16 ans. Parmi ce groupe, 15 % de ces femmes vivent toujours avec leur conjoint. De plus, en dépit des programmes d'aide aux victimes de violence conjugale, le nombre de cas de violence déclarés ne semble pas avoir diminué. Ces résultats alarmants ont amené plusieurs chercheurs à se pencher sur cette dynamique. Dans les dix dernières années, certains progrès ont ainsi été réalisés dans la compréhension du phénomène de la violence faite aux femmes. Des programmes d'intervention, l'implication des gouvernements, la judiciarisation de certaines formes d'abus, la sensibilisation accrue de la population face à la violence conjugale ainsi que la dénonciation des cas de violence ont marqué ces progrès. En dépit de cette conscience sociale accrue vis-à-vis ce phénomène, la recherche se bute parfois à des obstacles. En dépit de modélisations complexes des concepts et des facteurs de prédiction du phénomène, les résultats se montrent parfois décevants. Existe-t-il donc un consensus social pour définir cette problématique et la dynamique qui y est associée? Nous tenterons de répondre à cette question en révisant les diverses approches théoriques utilisées pour définir la violence conjugale. Nous tenterons ensuite de faire une analyse critique de ces théories en examinant les diverses recherches empiriques qui ont été menées dans ce domaine.

---

\* Kathleen Laughrea, M. Ps., est étudiante au doctorat en psychologie à l'Université de Montréal.

Claude Bélanger, Ph. D., est professeur adjoint à l'Université McGill.

John Wright, Ph. D., est professeur titulaire à l'Université de Montréal.

## L'évolution de la perception concernant la violence conjugale

### *Son histoire et ses nouveaux développements au Québec et au Canada*

**D**epuis des milliers d'années, des femmes sont victimes d'actes violents de la part de leur conjoint. Le phénomène de la violence conjugale est inscrit dans l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. La loi romaine, à cette époque, autorise le mari à tuer sa femme si elle a commis l'adultère ou encore ce dernier peut la corriger si elle boit du vin. Au Moyen Âge, l'État comme l'Église confèrent encore au mari le droit de battre sa femme. La période de la Renaissance n'apporte pas beaucoup de grands changements. L'homme est le maître absolu qui peut contrôler et châtier son épouse s'il le juge nécessaire. Dans le code civil, en 1866, il est inscrit que le mari a un rôle d'autorité et de propriété; il choisit le lieu de résidence et son épouse doit le suivre. La femme peut être punie physiquement par son conjoint jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est alors que la France reconnaît la femme comme personne; il devient alors interdit à l'homme d'utiliser la force envers son épouse (Badinter, 1986). Peu de temps après, au Canada, en 1890, une nouvelle loi stipule que dorénavant le mari ne doit plus battre sa femme; le droit de vote est accordé aux femmes en 1918 et, en 1929, les femmes deviennent membres à part entière de la société et obtiennent le statut juridique de personne (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Au Québec, les femmes acquièrent leur droit de vote en 1940. Les lois occidentales établissent donc maintenant l'égalité de l'homme et de la femme. Cette égalité a-t-elle cependant un impact réel sur l'incidence de la violence conjugale? La réponse à cette question est complexe puisque la conscience sociale contemporaine accrue vis-à-vis ce phénomène amène maintenant les femmes à dénoncer et à chercher de l'aide lorsqu'elles sont victimes de ce type de violence. Plusieurs maisons d'hébergement pour femmes violentées et plusieurs groupes d'entraide ont en conséquence vu le jour dans les années 1970 au Québec. Le mandat de ces organismes est souvent double, à savoir d'une part la protection des victimes, et d'autre part la sensibilisation de la population et des gouvernements aux causes et aux conséquences de ce type de violence.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rend publique, en 1985, sa Politique d'aide aux femmes violentées. Cette politique précise les orientations que doivent adopter les maisons d'hébergement pour femmes violentées et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. En 1987, lors de la révision de cette politique, ce ministère adopte un plan triennal de financement pour consolider et développer des maisons d'hébergement pour femmes

en difficulté et victimes de violence. Par ailleurs, il met sur pied des projets pilotes d'intervention auprès des conjoints violents. Pendant les trois années de ce plan, près de 35 millions de dollars sont affectés à ces ressources. Depuis, le nombre de refuges d'urgence mis sur pied à l'intention des femmes battues et de leurs enfants a quadruplé ; on compte aujourd'hui plus de 300 centres. De nombreuses femmes peuvent maintenant bénéficier d'aide pour tenter de mettre fin à l'escalade de la violence dans leur couple.

Ce n'est cependant qu'en 1986 que la violence conjugale est judiciairisée. Le ministère de la Justice du Québec adopte alors une Politique d'intervention en matière de violence conjugale pour inciter les victimes à recourir à la justice. Il met sur pied des mesures de soutien, et demande aux policiers de porter plainte devant les tribunaux, indépendamment de la volonté de la femme, lorsqu'il y a violence conjugale (Rinfret-Raynor et al., 1989). Notons que le Canada est le premier pays au monde à établir une telle politique. Suite à l'application de cette politique, les autorités policières établissent que 60 % de tous leurs appels d'aide proviennent de demandes inhérentes à des troubles familiaux, notamment la violence conjugale (Larouche, 1987).

En 1992, le MSSS inscrit la violence conjugale parmi les 19 objectifs de santé et de bien-être qu'il souhaite poursuivre d'ici l'an 2002. Par la même occasion, il publie un document afin de définir son orientation concernant les programmes d'intervention auprès des conjoints violents. La préoccupation vis-à-vis le développement de traitements adaptés pour ces derniers demeure tout de même récente. En 1981, il n'existait par exemple au Canada que quatre programmes destinés aux hommes qui battent leurs femmes (Dankwort, 1992).

### *Une définition de la violence conjugale*

L'Organisation des Nations Unis (1993) propose une définition large mais juste de ce phénomène : « La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée<sup>1</sup> ». Dans le cadre de sa Politique d'aide aux femmes violentées, le Gouvernement du Québec avait déjà présenté en 1985 une définition de la violence conjugale qui adoptait le même esprit : « La violence faite aux femmes peut revêtir plusieurs formes : coups, brûlures, viols, violence sexuelle, menaces, violence verbale, violence psychologique. Dans certains cas,

elle peut conduire à la mort de la victime (...). Il arrive souvent que les enfants partagent avec leur mère les conséquences de cette violence. Cette situation peut être quotidienne ou occasionnelle; dans tous les cas, elle fait naître chez les victimes des sentiments de peur, d'impuissance et de perte d'estime de soi. Elle est vécue dans la solitude, à l'intérieur des murs du foyer, face à une société parfois complice, la plupart du temps indifférente. C'est une violence cachée, souvent excusée et sur laquelle on commence à peine à réagir<sup>2</sup> ».

### *Les dimensions de la violence conjugale*

Plusieurs dimensions de la violence conjugale sont mises à jour dans les écrits sur le domaine. Le Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme (CCCSF), en 1980, dénonce seulement deux types de violence, soit la violence physique et la violence psychologique (MacLeod, 1987). Cinq ans plus tard, Deborah Sinclair (1985) inclut les formes psychologiques, physiques, sexuelles ainsi que la destruction des biens matériels dans sa définition des types de violence conjugale. Ginette Larouche, en 1985, définit à son tour quatre formes de violence, soit les dimensions psychologique, verbale, physique et sexuelle. Le rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, en 1993, reprend cette définition et l'élargit à cinq dimensions : physique, sexuelle, psychologique, financière et spirituelle. De façon plus précise, la violence physique consiste à pousser ou bousculer une femme, à aller jusqu'à lui infliger des coups, la battre, la torturer ou l'assassiner. La violence sexuelle, pour sa part, représente toutes les formes d'activités sexuelles non consenties, pouvant aller des attouchements sexuels importuns jusqu'au viol. La violence psychologique ou verbale a comme conséquence d'avilir la personne et de détruire son estime et sa confiance en soi. Ceci peut s'exprimer par des moqueries, des sarcasmes, des insultes, du mépris, des menaces ou encore par l'isolement. La violence financière se manifeste par le contrôle de l'argent ou des biens. Enfin, la violence spirituelle vise à son tour à briser la foi religieuse, par le ridicule ou la punition. Cette violence dite spirituelle peut aussi s'exercer indirectement, lorsque la victime d'actes avilissants devient aliénée de sa foi religieuse (Herman, 1992).

En somme, dans la dernière décennie, la conceptualisation des divers types de violence pouvant se manifester dans une relation intime a connu un essor important. La plupart des personnes impliquées dans l'étude du phénomène de la violence conjugale reconnaissent aujourd'hui l'existence de plusieurs types ou dimensions de violence

(Larouche, 1993). Cette conception maintenant élargie de la violence fait donc état de consensus. Cette nouvelle compréhension multiaxiale de la violence permet de mieux définir le phénomène et, indirectement, d'en appréhender l'ampleur.

### *Le continuum de la violence*

Certains chercheurs et intervenants se sont penchés sur l'étude du processus qui sous-tend l'escalade de la violence. À ce chapitre, le rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993) mentionne que la violence peut suivre une progression à partir de la violence verbale et psychologique, jusqu'à la violence physique. Il semble en effet que plus un partenaire attaque verbalement l'autre, plus il risque de commettre éventuellement des actes de violence physique (Loyld, 1990; O'Leary et al., 1994; O'Leary et Vivian, 1990). La violence peut donc s'installer de façon progressive et pernicieuse dans une relation intime. L'escalade commence en général par des agressions psychologiques (Larouche, 1987). Plus précisément, dans sa première phase, les tensions entre les conjoints peuvent se construire autour de plusieurs petits incidents et conflits. Les attaques verbales de l'agresseur font en sorte de réduire la confiance personnelle de la victime et détruisent son estime d'elle-même. La victime se sent alors humiliée, frustrée et effrayée. Pour sa part, l'agresseur se retrouve dans une position de pouvoir. Cette étape peut précéder la violence physique. Dans certains cas, les couples sont cependant mieux adaptés dans leur relation intime et réussissent à gérer leurs conflits sans avoir recours à des comportements violents physiquement. Ils utilisent entre autres à cet effet, des stratégies d'adaptation adéquates et ils semblent plus habiles à résoudre leurs problèmes de façon efficace (Bélanger et al., 1993; Sabourin et al., 1990). Ils peuvent aussi user de stratégies d'édition pour désamorcer les escalades et baisser les tensions (Markman, 1991). Peut-être l'incapacité d'avoir recours à ce type de stratégies d'adaptation peut-elle amener certains couples à opter pour des comportements de violence physique; ceci lorsque les attaques verbales persistent et que les partenaires n'obtiennent pas les résultats escomptés. Souvent, c'est l'homme qui le premier pose certains gestes violents envers sa conjointe (Conseil du statut de la femme, 1994). La sévérité de ces gestes semble de plus augmenter avec le temps (Larouche, 1987). Cette spirale de comportements violents peut parfois connaître des rémissions temporaires. Il semble en effet qu'à certaines occasions la victime, parce qu'elle a peur, préfère ne plus argumenter avec son agresseur. Elle se soumet alors à son contrôle et sa domination. D'autres hommes, suite

à la menace d'une séparation ou sous la pression du système judiciaire, peuvent alors promettre à leur conjointe de ne plus être violents. La troisième phase se caractérise donc par le calme et un sursis parfois amoureux (Larouche, 1987). Chez ce type de couples, cette étape est souvent décrite comme une fausse lune de miel ; ceci jusqu'à ce qu'un autre conflit soit relevé. N'ayant pas développé d'autres ressources d'adaptation que l'utilisation de la violence, les conjoints entrent de nouveau, malgré eux, dans la spirale et ils recommencent ainsi à s'attaquer verbalement. Le conflit, sans être résolu, s'intensifie et se termine par des agressions physiques. La spirale recommence donc jusqu'à la prochaine accalmie, et ainsi de suite.

Il est à noter que la violence psychologique, même si elle est souvent la première manifestation de violence dans la relation, est généralement la dernière à disparaître lorsque l'agresseur tente de changer ses comportements. Dans certains cas, l'agresseur peut aussi remplacer ses comportements de violence physique par une violence plus verbale. Enfin, ce type de violence psychologique peut aussi être dommageable et laisser des séquelles importantes, dont la plus grave est la perte d'estime de soi (Larouche, 1993).

### **Existe-t-il un consensus social pour expliquer la dynamique de la violence ?**

#### *Confusion ou consensus ?*

Le phénomène de la violence conjugale est maintenant reconnu et dénoncé dans plusieurs pays. Bien que des efforts soient déployés depuis plusieurs années pour contrer ce problème et qu'il y ait un consensus social sur le fait que les partenaires doivent mettre fin à leurs comportements violents, les spécialistes en matière de violence conjugale ne s'accordent pas sur les causes de ce type d'agression, ni sur le rôle de l'homme comme principal protagoniste de cette violence. Existe-t-il donc aujourd'hui un consensus social pour expliquer cette dynamique ? Plusieurs approches théoriques tentent de comprendre et d'expliquer ce phénomène. Il existe aussi une marge considérable dans la façon d'explicitier ce problème entre les milieux scientifiques, juridiques et les intervenants du milieu (Dankwort, 1992). Peut-on penser que ces diverses théories sur la violence mènent à des interventions contradictoires et qu'en conséquence, les résultats puissent être souvent loin de ceux escomptés ? Le survol des différentes approches théoriques permettra de mieux saisir ces différentes positions et de répondre à cette question.

Historiquement, selon Rinfret-Raynor et Cantin (1994), trois grands courants tentent d'expliquer la violence conjugale, soit les approches pathologique, sociologique et structurelle ou politique. Les théories biologiques, populaires dans les années 1930 à 1970, s'avèrent quant à elles maintenant presque inutiles dans la conceptualisation de la violence. L'approche féministe, aujourd'hui bien établie, a connu son essor seulement dans les années 1970. Ce courant théorique retient maintenant l'attention des gouvernements, des ministères, des autorités policières ainsi que de plusieurs intervenants en matière de violence conjugale. L'approche féministe peut, par certains aspects, recouper les postulats de base des théories sociologiques et structurelles. En raison de son caractère particulier, elle sera étudiée séparément.

### *L'approche biologique*

Au début du siècle, Freud et ses successeurs ont émis le postulat selon lequel les hommes sont génétiquement plus agressifs que les femmes (Fesbach, 1965 ; Freud, 1933). La nature masculine serait dans cette approche déterminée à avoir des pulsions agressives (Freud, 1933 ; Lorenz, 1966). D'autres tenants des théories biologiques, par l'entremise de leurs travaux sur les différences sexuelles, estiment dans le même sens que les comportements violents de l'homme s'expliquent par une différence hormonale (Tiger, 1970 ; Whitehurst, 1974). Selon Dankwort (1992), encore aujourd'hui les hommes violents peuvent dans cette perspective être perçus comme des victimes, un peu à la merci de leurs caractéristiques génétiques et biologiques. Bien qu'il soit possible de constater de telles différences sexuelles, il serait probablement erroné d'utiliser seulement cette théorie pour justifier les comportements agressifs de l'homme. Cette position n'explique en effet pas la raison pour laquelle certains hommes ne sont pas violents ou encore que tant d'hommes ne sont violents qu'avec leur conjointe ou leurs enfants.

### *L'approche pathologique*

Cette approche, qui tente de lier le fonctionnement mental à la violence, a retenu l'attention d'un bon nombre de chercheurs au début des travaux sur la violence, dans les années 1970. Pour les tenants de cette approche, de nombreuses caractéristiques propres à chaque individu peuvent expliquer en partie les causes de la violence. Les hypothèses de recherche de cette approche suggèrent donc qu'un homme violent envers sa femme puisse souffrir de troubles mentaux. La femme battue est considérée pour sa part comme soumise, dépendante et masochiste. Cette perspective est cependant souvent critiquée en raison des



lacunes fréquentes au niveau de la méthodologie de ces recherches. En conséquence, les conclusions ainsi générées pourraient parfois avoir une valeur scientifique douteuse (Gelles, 1979, 1983 ; Straus et al., 1980). Par la suite, plusieurs chercheurs proposent néanmoins d'identifier un profil type pour les hommes violents et pour leurs victimes. Par exemple, certains auteurs tentent de diagnostiquer chez ces agresseurs la présence d'un trouble de personnalité. Ces études, méthodologiquement adéquates, se montrent intéressantes par certains aspects. Hasting et Hamberger (1988) affirment, à titre d'exemple, que les hommes violents obtiennent des scores élevés sur certaines échelles du « Minnesota Multiphasic Personality Inventory » (MMPI) (Hathaway et Mc Kinley, 1967) et du « Millon Clinical Multiaxial Inventory » (MCMI) (Millon, 1983). Les échelles plus élevées chez les hommes violents sont celles correspondant au profil d'un trouble de personnalité sociopathique, état-limite, antisocial, narcissique ou passif-agressif. Une autre étude démontre qu'environ 75 % des hommes violents ont un profil clinique élevé à ces échelles (Gondolf, 1985). Il serait donc possible que plusieurs agresseurs puissent souffrir de divers problèmes psychiatriques et de trouble de la personnalité. Les recherches dans ce domaine n'ont cependant pas encore réussi à établir un profil type pour les conjoints violents (Coates et al., 1987).

L'approche psychopathologique tente aussi d'associer la violence à l'usage abusif d'alcool ou d'autres substances psychoactives. Une étude récente, effectuée par Statistique Canada (1993), mentionne que le taux de voies de fait est trois fois plus élevé chez les femmes vivant avec un homme qui boit régulièrement (quatre fois par semaine). L'alcool est en ce sens considéré comme un facteur de risque important. Bien que dans 25 % à 60 % des cas, les deux conjoints puissent souffrir d'alcoolisme (Gondolf, 1988b ; Hamberger et Hasting, 1986a ; Statistique Canada, 1993), la relation entre l'abus d'alcool et la violence n'est cependant pas toujours automatique ni causale (Tolman et Bennett, 1990). En effet, bon nombre d'alcooliques ne sont pas violents et, à l'inverse, un certain nombre d'hommes violents ne consomment pas de drogue ni d'alcool. De plus, comme Pagelow (1981), Pahl (1985) et Sinclair (1985) le font remarquer, les maris qui agressent leur épouse en état d'ébriété le font souvent aussi lorsqu'ils sont sobres. L'adéquation entre consommation et abus ne pouvant donc être établie clairement, il semble que d'autres variables puissent entrer en jeu dans l'explication des causes de la violence conjugale. Il y a donc lieu de pousser davantage les recherches dans ce domaine.

### *L'approche sociologique*

Plusieurs théories portant sur la violence conjugale sont soutenues par l'approche sociologique. Une première théorie stipule que le stress socio-économique puisse causer ce type de violence. À titre d'exemple, dans les années 1960 et 1970, on estimait que le chômage, la pauvreté ainsi que la pression familiale puissent provoquer une accumulation de stress susceptible de générer la violence. Dans la perception contemporaine, il est reconnu que ce type de conditions socio-économiques défavorables peut causer du stress, mais cette variable est rejetée comme explication causale de la violence (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). En ce sens, Belsky (1981) avance que le chômage et l'isolement social peuvent être des sources de stress importantes qui viennent amplifier l'impact des autres stress familiaux ou personnels. Walby, en 1990, affirme cependant que le statut socio-économique ne représente qu'un facteur parmi d'autres dans les rapports de pouvoir qui peuvent exister entre les hommes et les femmes dans une société patriarcale. Plusieurs recherches nuancent cependant ceci en soulignant qu'il est incontestable que la violence conjugale puisse être reliée à ces divers facteurs, notamment par un effet de cumul de plusieurs sources de stress (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993 ; Conseil du statut de la femme, 1994 ; Larouche, 1987).

Une autre série de théories a été mise de l'avant pour expliquer la violence conjugale, soit les théories de l'apprentissage social. Ces dernières connaissent un essor important dans les années 1970. Ainsi par exemple un premier courant s'intéresse-t-il au phénomène de « l'agression apprise ». Cette hypothèse est étudiée par plusieurs théoriciens afin d'explorer le processus de la transmission intergénérationnelle de la violence. À cet effet, Statistique Canada (1993) affirme que les femmes dont le beau-père a été violent sont trois fois plus susceptibles d'être violentées par leur conjoint. Une autre étude effectuée auprès de femmes violentées démontre que 30 % de ces dernières ont vécu avec des parents qui se battaient régulièrement. Par ailleurs, 60 % de ces femmes déclarent que leurs parents ne commettaient pas d'actes violents entre eux. Enfin, 54 % des femmes violentées dans cette même étude déclarent qu'elles ont été elles-mêmes victimes de mauvais traitements dans leur enfance ou leur adolescence (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Bien qu'un certain nombre d'enfants vivant dans un contexte de violence puisse reproduire à l'âge adulte le même style d'interaction pathologique et que ces enfants demeurent à risque, on ne peut cependant ici encore conclure à un lien causal entre ces deux variables (Gondolf, 1985 ; MacLeod, 1989a).

Un autre courant de recherche postule que la violence peut trouver son explication dans l'identification aux rôles traditionnels de l'homme et de la femme. Avant l'arrivée du mouvement féministe, le processus de socialisation veut que la femme soit douce, faible, passive, soumise et écoutante. L'homme se doit de contrôler la femme, d'être « viril » et de paraître dur et sans émotions (Conseil du statut de la femme, 1994). Pagelow (1981) affirme que l'adhésion formelle à une idéologie traditionnelle peut contribuer à perpétuer la violence entre les conjoints. C'est aussi dans ce contexte que la théorie de Walker (1983) sur l'impuissance apprise suggère que les femmes peuvent ne pas avoir développé les habiletés et les compétences nécessaires pour faire face à la violence du conjoint (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Pour sa part, Philippe (1984; 1986) mentionne que l'homme violent qui adhère aux rôles traditionnels masculins bat sa femme parce qu'il ne sait pas assumer autrement que par la violence ses propres sentiments d'impuissance quand ceux-ci se manifestent; il n'a jamais appris non plus comment exprimer ses émotions comme la rage, la tristesse ou le bonheur. En résumé, bien qu'elle puisse manquer de rigueur scientifique dans la façon d'explicitier les causes de la violence conjugale, l'approche sociologique permet donc néanmoins de constater que la violence est inscrite dans toutes les couches de la société. Enfin, ce courant théorique permet également de mettre en lumière certains attributs liés au processus de socialisation qui caractérisent les hommes et les femmes de notre société occidentale.

### *L'approche structurelle et politique*

Les tenants de cette approche attribuent les causes de la violence faite aux femmes à des facteurs sociétaux prenant racine dans l'histoire des mythes et des préjugés sur la condition de l'homme et de la femme (Frankel-Howard, 1989; Organisation des Nations Unies, 1993). D'autres affirment conjointement que la violence puisse être le produit d'une société qui tolère cette violence. Plus précisément, ces théoriciens reprochent à la société de tolérer les hommes qui font usage de violence pour exercer leur autorité et leur contrôle sur les femmes. Ils estiment également que la violence ne peut être justifiée, comme certains le prétendent, par le statut procuré à l'homme d'être pourvoyeur et chef de famille. Les défenseurs de l'approche structurelle sont donc en désaccord avec le mythe selon lequel il est encore socialement que l'homme ait recours à des comportements violents pour maintenir l'ordre et le contrôle (Lundberg, 1990). Pour eux, ce mythe a pour conséquence de justifier et de désresponsabiliser l'homme face à ses conduites agressives. Toujours selon cette approche, bien que cette

mentalité vieille de plusieurs siècles tende à changer en faveur d'une reconnaissance de l'égalité des sexes et des rôles, ces mythes persistent toujours dans la vie quotidienne. Le Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme (1991) mentionne, en parallèle, que la violence conjugale s'inscrit dans un mode de vie caractérisé par des structures et des attitudes sociales qui doivent être transformées afin de prévenir les gestes violents. Rinfret-Raynor et Cantin (1994) confirment la pensée de plusieurs auteurs selon laquelle ces théories de l'approche structurale seraient basées sur une idéologie plutôt que sur des recherches empiriques. Il convient toutefois de souligner que cette approche a un impact, en sensibilisant la population sur les mythes et les préjugés qui ont cours dans notre société. Peu d'actions ont cependant été entreprises suite à ce type de dénonciation. Il pourrait être intéressant pour ces théories structurelles de mieux développer des bases empiriques solides. Une approche scientifique et basée sur des faits pourrait en ce sens constituer un apport significatif dans ce type de discours politisé.

### *L'approche féministe*

L'analyse féministe de la violence faite aux femmes s'inspire de certains travaux déjà effectués dans ce domaine à l'échelle communautaire. Il revient au mouvement féministe le titre de pionnier dans la défense des droits de la femme. Ce sont les femmes de ce mouvement qui décident de rompre le silence sur la question de cette violence.

Selon cette analyse, la plupart des travaux confirment que la grande majorité des actes de violence conjugale est dirigé contre les femmes. Les mouvements pour femmes violentées luttent en conséquence depuis une vingtaine d'années pour que la violence soit reconnue comme un acte criminel ; ceci afin de mieux assurer la sécurité et la liberté de la femme (Dankwort, 1992).

L'un des principes fondamentaux de ce mouvement est que l'inégalité des sexes est un phénomène appartenant à notre structure sociale et que, pour corriger le déséquilibre du rapport de forces entre les hommes et les femmes, une action politique doit être entreprise. L'inégalité se retrouve donc autant aux niveaux économique, social, politique que culturel (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993). D'autres qualifient notre société de patriarcale. Le patriarcat confère dans cette analyse le droit à l'homme de dominer les femmes, les enfants et la société en général. Il sous-entend que l'homme détient le pouvoir dans toutes les institutions sociales. Pour sa part, la femme est reconnue comme ayant moins de pouvoir, d'influence et de ressources que l'homme. Dans l'analyse féministe, la

société patriarcale légitimise, à la limite, le droit de violence des hommes sur les femmes. Les féministes affirment en conséquence que cette perspective débouche sur une tolérance généralisée de la violence masculine aussi bien sur le plan individuel qu'institutionnel (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993). Contrairement à la pensée populaire qui véhicule l'idée que la violence puisse correspondre à une perte de contrôle, les tenants du courant féministe suggèrent donc au contraire qu'un homme qui use de violence envers sa partenaire vise à renforcer son contrôle sur cette dernière. Les comportements violents posés par l'homme pourraient donc se définir par son besoin de domination. Même si la violence est perçue comme un phénomène de société, l'homme est donc, dans cette analyse, l'unique responsable de ses gestes brutaux et violents (Dankwort, 1992).

La vision féministe conteste aussi la notion d'hétérosexualisme. Cette théorie repose sur l'idée que la vie de la femme doit être organisée et gérée en fonction de celle de l'homme. Cette perspective enlève à la femme sa liberté de faire des choix. De plus, cette idéologie implique que la femme doive assurer son rôle de procréation et s'occuper de la famille, tandis que l'homme doit pourvoir aux besoins de sa famille. En raison de la force historique et des enjeux en cause de cette façon de penser, les défenderesses des droits des femmes se heurtent donc à de nombreuses résistances face aux changements désirés. Dans cette grille d'analyse, l'homme hésite à abandonner l'idéologie patriarcale car il y voit encore des privilèges à exercer son pouvoir et sa domination (Stoltenberg, 1989).

En dépit des progrès accomplis, le mouvement pour l'égalité des femmes n'a pas encore atteint son but selon les femmes qui se définissent comme féministes (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). L'objectif de faire disparaître les relations de domination entre les sexes demeure souvent difficile à atteindre selon elles. En dépit de ceci, l'approche féministe a reçu de nombreux appuis au cours de la dernière décennie; les gouvernements, les ministères, les autorités policières ainsi que plusieurs intervenants en matière de violence conjugale posent des actions politiques, sociales et individuelles en accord avec les postulats de base de cette approche.

## **La contribution du milieu scientifique québécois**

### *Évaluation de la violence*

Les recherches effectuées sur la violence conjugale, dans les années 1970, tentent d'abord d'élaborer des instruments de mesure pour évaluer empiriquement la présence de violence. Plusieurs s'inspirent du

vécu des hommes violents et des femmes battues pour construire des mesures touchant divers aspects de la violence. Straus, en 1979, publie aux États-Unis le « Conflict Tactics Scale » (CTS) dans le cadre d'une étude nationale sur la violence au sein de la famille. Ce questionnaire a été largement utilisé dans les milieux scientifiques. Il permet de mesurer la fréquence et la gravité des manifestations de la violence. Cet instrument évalue plus spécifiquement le style d'expression des conflits à travers la famille et le couple. Une échelle est établie, à partir des gens qui interviennent avec une approche rationnelle, en passant par ceux qui agressent verbalement les autres, et enfin par les gens qui sont violents physiquement. Gottman et ses collaborateurs (1995) soulignaient récemment que la grande majorité des recherches sur les couples ayant un degré d'agressivité élevé dans leurs échanges s'inspire de cet instrument dans l'évaluation, entre autres, des types d'agression (Barnett et al., 1991 ; Jacobson et al., 1994 ; Loyd, 1990). Ce questionnaire peut être utilisé de deux façons, soit par écrit, ou verbalement.

Au Québec, l'équipe de Rinfret-Raynor (1989) traduit, adapte et valide cet instrument en vue de l'appliquer à la population québécoise. Elle y ajoute une question ouverte à la version originale, en plus de quelques questions portant sur la violence sexuelle ; ce dernier type de violence n'étant pas couvert par le CTS (Straus, 1979). Les qualités psychométriques de l'instrument traduit sont très semblables à celles de la version américaine (Rinfret-Raynor et al., 1989).

Ouellet et al., étudient, en 1991, la différence de perception des divers types de violence chez 27 couples ayant déclaré avoir des problèmes de ce type. Cette équipe de recherche, en plus d'utiliser le CTS traduit, ajoute d'autres items afin de mieux couvrir les échelles associées à la violence sexuelle et psychologique. En dépit du fait que leur échantillon est restreint et que leurs données ne sont pas comparées à celles d'un échantillon tiré de la population normale, leurs résultats confirment ceux d'une étude américaine effectuée par Browning et Dutton (1986), où les femmes déclarent trois fois plus d'abus de la part de leur conjoint que ces derniers n'en rapportent. Les deux équipes observent également davantage de différences entre les deux sexes concernant les items couvrant la violence psychologique et verbale. Il semble par contre que les hommes et les femmes font état de consensus pour la divulgation de la violence physique sévère. Straus (1979) a déjà annoncé cette donnée en suggérant que les comportements dramatiques et très chargés émotionnellement restent imprégnés dans la mémoire des victimes et des abuseurs. En contre partie, l'homme peut nier ou minimiser plus facilement les agressions verbales et psychologiques, tandis que la

femme reste craintive vis-à-vis des menaces et la domination. Cette contribution scientifique confirme l'observation de plusieurs intervenants du milieu selon laquelle il faut tenir compte de la perception des deux membres du couple afin d'arriver à une évaluation plus juste de la présence et de la dynamique de violence dans le couple.

Le Conseil du statut de la femme (1994) affirme que l'instrument de mesure utilisé le plus fréquemment dans les recherches sur la violence au Québec est effectivement le CTS (Straus, 1979). Il estime par contre que ce questionnaire comptabilise les gestes violents sans prendre en considération l'intention du geste, le contexte et les conséquences. Dans la mesure de la violence, le Conseil du statut de la femme souligne aussi que le fait que les femmes usent souvent de violence dans le but de se défendre, ou encore pour riposter à une attaque, peut créer une dynamique particulière qu'il convient de mesurer, ce que le questionnaire ne fait pas. À cette date, aucun chercheur n'a encore élaboré des instruments de mesure pour contrer cette lacune.

Une étude québécoise récente évalue les dimensions biophysiques et psychosociales de la santé des femmes qui consultent en centre d'hébergement. Les résultats de cette recherche démontrent que ces femmes ont plus de malaises physiques et se sentent plus déprimées et anxieuses. Leur environnement familial semble également perturbé (Kérouac et Taggart, 1994). Bien que ces résultats confirment ceux de Walker (1983), la méthodologie utilisée démontre cependant très peu de rigueur scientifique. En effet, le seul instrument de mesure administré est le « Self Report Symptom Inventory » (Derogatis et al., 1974) traduit en français et validé par Fortin et Coutu-Wakulczyk (1985). Les auteurs de l'étude expliquent les faiblesses méthodologiques de leur recherche en invoquant le fait que l'intensité de la crise vécue par les femmes, le manque de ressources nécessaires, le coût et le temps requis aient rendu impossible l'utilisation de mesures plus objectives. De tels résultats doivent donc être interprétés prudemment. À titre d'exemple, les résultats peuvent être biaisés car la recherche ne tient pas compte du contexte dans lequel se présentent la violence, les types de violence vécus ainsi que de la durée des épisodes de violence.

### *Outils de dépistage de la violence*

Un autre courant de recherche au Québec a pris naissance ces dernières années afin de pouvoir mesurer scientifiquement les facteurs de risque associés à la violence conjugale. Dans un contexte de prévention, une équipe de chercheurs de la région de l'Outaouais a entrepris une étude d'envergure afin de valider le « Wife Abuse Inventory » (Lewis,

1985). Cet instrument est divisé en deux parties, qui permettent de dépister le risque de violence conjugale. La première partie vise à mesurer les prédicteurs de violence les plus importants, à savoir l'image de soi de la personne évaluée, l'isolement social, et enfin les stratégies de résolution de conflit dans la famille. La deuxième partie réfère aux données socio-démographiques, aux antécédents de violence et aux comportements actuels de violence que les femmes peuvent vivre. Les qualités métrologiques de l'instrument s'avèrent très satisfaisantes (McCaughy et Cameron, 1994). L'outil de dépistage permet de démontrer que 25 % des femmes se disant non violentées sont susceptibles de subir à un moment donné certaines formes de violence conjugale. L'impact le plus immédiat de cet instrument pourrait donc être une diminution de la tolérance sociale face à la violence, ainsi qu'une sensibilisation de la communauté à ce problème. À moyen terme, il serait dans cet esprit concevable que les milieux scientifiques et les intervenants du milieu puissent en arriver à certains consensus sur les facteurs de risque; ceci par le biais d'outils de mesure standardisés, fidèles et valides.

#### *Existe-il encore des mythes et des préjugés liés à la violence ?*

Un autre groupe de recherche québécois tente de mesurer par une étude qualitative et quantitative l'évolution des mythes et des préjugés concernant la violence conjugale (Martin et Lavoie, 1994). Les chercheurs rencontrent à cette fin des intervenants dans le domaine de la violence, des policiers, des infirmiers, des médecins, des hommes d'affaires, des personnes âgées, des prisonniers ainsi que des personnes de la population générale. Les hommes et les femmes sont représentés dans la plupart des échantillons. L'attitude des sujets est évaluée par une mesure d'attitudes indiquant les dispositions des gens envers les femmes violentées, l'échelle AFEVIC (Lavoie et al., 1988). Il faut souligner que cette équipe est la première à appliquer l'idéologie de l'approche structurelle ou politique à une recherche scientifique. Les chercheurs s'attardent à mesurer l'évolution de la perception vis-à-vis la violence conjugale. Les résultats confirment que les sujets de l'étude développent, avec les années, une attitude généralement plus favorable envers la femme violentée. Ceci se traduit par le respect, l'empathie et une attitude non blâmante envers ces femmes. Au premier rang, ce sont les féministes et les intervenantes dans les maisons d'hébergement qui semblent avoir une attitude plus favorable envers les femmes battues, viennent ensuite les intervenants psychosociaux, les infirmiers, les médecins et les policiers. Notons que ces derniers ont une attitude qui



se rapproche de celle des citoyens ; ceci malgré leur formation à l'intervention auprès des femmes violentées.

### *Représentativité des échantillons*

Dans le domaine de la recherche sur la violence conjugale, le problème de la représentativité des échantillons se pose aussi. Par exemple, les recherches qui évaluent la présence de violence à partir d'entrevues structurées, surtout en présence du conjoint violent, risquent de sous-évaluer ce phénomène en raison de la peur de représailles chez la femme. Il existe aussi d'autres raisons pour lesquelles les conjoints peuvent ne pas divulguer leurs problèmes de violence. Ainsi, certains attribuent les causes de la violence à des circonstances extérieures, ou encore, parfois c'est la femme qui prend toute la responsabilité des comportements violents de son mari. D'autres tentent de minimiser l'intention et l'impact des gestes violents. Le fait d'excuser l'autre et de penser que l'agression peut être un geste isolé dans le temps amène aussi les couples à sous-estimer la présence et la gravité des comportements violents. Des chercheurs américains observent aussi que le problème de violence est rarement annoncé au départ comme motif de consultation ; ce problème est plutôt abordé lors de la passation des tests papier-crayon ou à travers le processus thérapeutique (O'Leary et al., 1992). Suite à cette observation, ces chercheurs avancent l'importance de procéder à une évaluation multiaxiale de la présence de violence, soit par questionnaires, par entrevues de couple et par entrevues individuelles. Ce type d'évaluation peut ainsi protéger la victime suite à la divulgation de la violence.

Bien que certains chercheurs américains comparent des individus provenant de la population clinique violente à ceux de la population normale, très peu de recherches au Québec tentent d'explorer cette avenue. La principale raison mentionnée est le manque de fonds et de temps pour élargir les recherches. De plus, certains trouvent préférable de comparer leur échantillon clinique à des données déjà existantes sur la population normale américaine. Dans les études qui évaluent la présence de violence par exemple, certaines recherches québécoises comparent leurs résultats avec ceux obtenus dans une recherche sur la population américaine effectuée par Stets et Straus (1989). Ces derniers auteurs soulignent le fait que les personnes de la population normale font majoritairement état de consensus vis-à-vis la divulgation de la présence ou non de leurs comportements violents. Pourrait-on affirmer qu'une telle conclusion s'applique aussi à la population québécoise ? Il serait intéressant de se pencher sur cette variable dans une recherche standardisée sur cette population.

Enfin, plusieurs avenues de recherche scientifique restent à découvrir en matière de violence conjugale. Le défi consiste entre autres à améliorer les schèmes expérimentaux afin de pouvoir valider plusieurs hypothèses concernant les causes et la dynamique propre à la violence conjugale. De nouveaux protocoles expérimentaux pourraient aussi permettre d'évaluer le pourcentage de la variance qui est expliqué par plusieurs variables causales ou médiatrices dans l'expression de la violence. Par ailleurs, la formation de partenariats entre les milieux scientifiques et les centres d'intervention en violence conjugale pourrait aussi favoriser le développement d'un consensus social sur les antécédents et les conséquences de la violence conjugale.

## **Conclusion**

Le bilan des écrits portant sur les causes, la dynamique et les conséquences de la violence conjugale a permis de constater l'ampleur de ce phénomène, tant au Canada qu'aux États-Unis. De plus, la violence dans le couple est inscrite dans notre histoire depuis des siècles. Par ailleurs, depuis seulement une vingtaine d'années, le problème de la violence conjugale est clairement dénoncé et pris au sérieux dans notre société et dans les autres pays occidentaux. Ce sont les tenants du mouvement féministe qui les premières ont décidé de rompre le silence sur cette question. Il s'est ainsi créé un consensus social et politique important vis-à-vis la nécessité de limiter l'impact de ce type de violence. Tous les acteurs impliqués s'entendent donc sur l'importance de mieux comprendre, prédire et prévenir ce type d'abus. Même si l'objectif final est le même, les manières d'atteindre ce but sont cependant nombreuses et souvent associées aux écoles de pensée qui caractérisent l'approche théorique des chercheurs qui étudient ce phénomène. Ces approches divergentes ont pu donner lieu à des prises de position parfois opposées. Certaines contradictions sont particulièrement notables dans l'explication des facteurs causaux responsables de la violence conjugale.

Les approches féministe, sociologique et structurelle peuvent sans doute être créditées du mérite d'avoir pu sensibiliser la population et les décideurs politiques vis-à-vis l'ampleur du phénomène, et de l'urgence d'agir. La décision du MSSS en 1992 de faire de la violence conjugale un objectif de santé et de bien-être pour les dix prochaines années illustre ceci. L'implication des gouvernements a ainsi permis de créer plusieurs centres d'hébergement pour femmes battues, et a rendu possible la mise en place de plusieurs programmes structurés au niveau de l'intervention en matière de violence conjugale.

En dépit de cet effort sociétal important, force est cependant de constater que les gains en matière de prévention au cours de la dernière décennie demeurent modestes. Le nombre de cas de violence conjugale rapportés demeure en effet le même en 1993 que ce qu'il était au début des années 1980 (Statistique Canada, 1993). L'absence de consensus entre les écoles de pensée et les luttes idéologiques qui en constituent le fruit ne sont peut-être pas totalement étrangères à ce constat d'échec partiel vis-à-vis la prévention et le traitement de la violence dans le couple. Il serait dans cet esprit peut-être intéressant que les diverses approches bio-psycho-sociale, féministe, structurelle et politique puissent à ce stade tenter certains rapprochements, tout en conservant leur identité propre. Une approche multiaxiale et holistique et pouvant intégrer certaines composantes communes aux différentes écoles de pensée, pourrait peut-être favoriser un recadrement de ce problème de la violence conjugale. Il serait en ce sens souhaitable qu'une meilleure synergie entre ces approches puisse voir le jour. L'apport des méthodes scientifiques, tant dans la mesure du phénomène que dans son traitement, pourrait ainsi être plus déterminant et central. Le développement de meilleures méthodes qualitatives et quantitatives au niveau de la prévention de ce phénomène demeure donc en ce sens un objectif à poursuivre à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Le oui mitigé qui doit malheureusement être donné à la question initiale, à savoir s'il existe un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale, pourrait ainsi peut-être devenir un oui réel à la fin de la présente décennie.

## Notes

1. Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes adoptée par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en novembre 1993. Ce dossier a été piloté par le Canada.
2. *Politique d'aide aux femmes violentées*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Gouvernement du Québec (1986).

## RÉFÉRENCES

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1993, *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes*, Gouvernement des Nations-unis.
- BADINTER, E., 1986, *L'un et l'autre : des relations entre hommes et femmes*, Odile Jacob, Paris.

- BARNETT, O.W., FAGAN, R.W., BOOKER, J.M., 1991, Hostility and stress as mediators of aggression in violent men, *Journal of Family Violence*, 6, 3, 217-253.
- BÉLANGER, C., SABOURIN, S., DULUDE, D., WRIGHT, J., 1993, Les corrélats comportementaux des attentes d'efficacité en matière de résolution de problèmes personnels, *Journal International de Psychologie*, 28, 4, 443-458.
- BELSKY, J., 1981, Abus et négligence envers les enfants : application d'un modèle écologique in Bouchard, C., eds, *Dimension écologique de l'abus et de la négligence faite aux enfants*, Acte du colloque Laboratoire de recherche en écologie humaine, Université du Québec à Montréal, Montréal.
- BROWNING, J., DUTTON, D.G., 1986, Assessment of wife assault with the Conflict Tactics Scales: using couple data to quantify the differential reporting effect, *Journal of Marriage and the Family*, 48, 2, 375-379.
- COATES, C.J., LEONG D.G., LINDSEY, M., 1987, *Personality Differences Among Batterers Voluntarily Seeking Treatment and those Ordered to Treatment by Court*, Paper presented at the Third National Family Violence Research Conference, University of New Hampshire, Durham.
- COMITÉ CANADIEN SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, 1993, *Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité*, Gouvernement du Canada.
- CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME, 1991, *La violence faite aux femmes par les hommes : la brutalité et l'inégalité*, Mémoire présenté au sous-comité de la Chambre des communes chargé de la condition féminine, Ottawa.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, 1994, *La violence faite aux femmes*, Les Publications du Québec, Gouvernement du Québec.
- DANKWORT, J., 1992, Détourner la violence conjugale? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents in Welzer-Lang, D., Filiod, J.-P, eds, *Des hommes et du masculin*, Presses Universitaires de Lyon, 93-126.
- DEROGATIS, L.R., LIPMAN, R.S., RICKELS, K., UNLENHUTH, E.H., COVI, L., 1974, The Hopkins Symptom Checklist (HSCL): a self-report symptom inventory, *Behavioral Science*, 19, 1-5.
- FESBACH, S., 1965, The function of aggression and the regulation of aggressive drive, *Psychological Review*, 103, 119-131.
- FORTIN, F., COUTU-WAKULCZYK, G., 1985, *Validation et normalisation d'une mesure de santé mentale : le SCL-90-R*, Rapport de recherche, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal, Montréal.

- FRANKEL-HOWARD, D., 1989, *La violence familiale : examen des écrits théoriques et cliniques*, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa.
- FREUD, S., 1933, *New Introductory Lectures of Psycho-analysis*, Morton Publications, New-York.
- GELLES, R.J., 1983, An exchange/social control theory of inter-family violence in Finkelhor, D., Gelles, R.J., Hotaling, G.T., Straus, M.A., eds, *The Dark Side of Family, Current Family Violence Research*, Sage Publications, Beverly Hills.
- GELLES, R.J., 1979, *Family Violence*, Sage Publications, Beverly Hills.
- GONDOLF, E.W., 1985, *Men Who Batter: An Integrated Approach for Stopping Wife Abuse*, Learning Publications, Florida.
- GONDOLF, E.W., 1988b, Who are those guys? Toward a behavioral typology of batterers, *Violence and Victims*, 3, 3, 187-203.
- GOTTMAN, J.M., JACOBSON, N.S., RUSHE, R., SHORTT, J., BABCOCK, J., LA TAILLANDE, J.J., WALZ, J., 1995, The relationship between heart rate reactivity, emotionally aggressive behavior, and general violence in batterers, *Journal of Family Psychology*, 9, 3, 227-248.
- HAMBERGER, L.K., HASTING, J.E., 1986a, Personality correlates of men who abuse their partners: a cross validation study, *Violence and Victims*, 1, 4, 323-341.
- HASTING, J.E., HAMBERGER, L.K., 1988, Personality characteristics of spouse abusers: a controlled comparison, *Violence and Victims*, 3, 1, 31-47.
- HATHAWAY, S.R., MC KINLEY, J.C., 1967, *Minnesota Multiphasic Personality Inventory*, the Psychological Corporation, New York.
- HERMAN, J.L., 1992, *Trauma and Recovery*, Basic Books, New York.
- JACOBSON, N.S., GOTTMAN, J.M., WALTZ, J., RUSHE, R., BABCOCK, J., 1994, Affect, verbal content and psychophysiology in the arguments of couples with a violent husband, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62, 982-988.
- KÉROUAC, S., TAGGART, M-E., 1994, Portrait de la santé des femmes aux prises avec la violence conjugale in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., eds, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin, 97-111.
- LAROUCHE, G., 1993, *Aux formatrices en intervention auprès des femmes violentées*, Wilson et Lafleur ltée, Montréal.

- LAROUCHE, G., 1987, *Agir contre la violence : une approche féministe à l'intervention auprès des femmes battues*, Pleine Lune, Montréal.
- LAROUCHE, G., 1985, *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, Montréal.
- LAVOIE, F., MARTIN, G., VALIQUETTE, C., 1988, Le développement d'une échelle d'attitude envers les femmes violentées par leur conjoint, *Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, 7, 1, 17-29.
- LEWIS, B.Y., 1985, The wife abuse inventory: a screening device for the identification of abused women, *Journal of Social Work*, (janvier-février), 32-35.
- LLOYD, S.A., 1990, Conflict types and strategies in violent marriages, *Journal of Family Violence*, 5, 4, 269-284.
- LORENZ, K., 1966, *On Agression*, Hartcourt Brace Javonovich, New York.
- LUNBERG, S.G., 1990, Domestic violence: a psychodynamic approach and implications for treatment, *Psychotherapy: Theory and Practice*, 27, 2, 243-248.
- MACLEOD, L., 1987, *Pour de vraies amours... prévenir la violence conjugale*, Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme, Ottawa.
- MACLEOD, L., 1989a, *Espoirs et déceptions dans le domaine des femmes battues : progrès, dilemmes et perspectives de prévention*, Santé et Bien-être social Canada, Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme, Ottawa.
- MACLEOD, L., CADIEUX, A., 1980, *La femme battue au Canada : un cercle vicieux*, Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la femme, Ottawa.
- MARKMAN, H.J., 1991, Constructive marital conflict is not an oxymoron, *Behavioral Assessment*, 13, 83-96.
- MARTIN, G., LAVOIE, F., 1994, Attitudes à l'égard de la violence conjugale chez les intervenants et intervenantes de première ligne, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., eds, *Violence Conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin, 210-227.
- MCCAUGHRY, D., CAMERON, S., 1994, Validation d'un outil de dépistage de la violence conjugale in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., eds, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin, 309-325.

- MILLON, T., 1983, *Millon Clinical Multiaxial Inventory Manual*, Interpretive Scoring Systems, Minneapolis.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DU SOLICITEUR GÉNÉRAL, 1986, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, 1986, *Politique d'aide aux femmes violentées*, Gouvernement du Québec.
- O'LEARY, K.D., MALONE, J., TYREE, A., 1994, Physical aggression in early marriage: preresultship and relationship effects, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62, 3, 594-602.
- O'LEARY, K.D., VIVIAN, D., 1990, Physical aggression in marriage in Fincham, F.D., Bradbury, T.N., eds, *The Psychology of Marriage: Basic Issues and Applications*, The Guilford Press, New York, 323-348.
- O'LEARY, K.D., VIVIAN, D., MALONE, J., 1992, Assessment of physical aggression against women in marriage: the need for multimodal assessment, *Behavioral Assessment*, 14, 5-14.
- OUELLET, F., SAINT-JACQUES, M-C., LINDSAY, J., 1994, Déclaration de violence selon les sexes, in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., eds, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin, 155-176.
- PAGELOW, M.D., 1982, Adult victims of domestic violence: battered women, *Journal of Interpersonal Violence*, 7, 1, 87-120.
- PAGELOW, M.D., 1981, *Women Battering: Victims and Their Experiences*, Sage Publications, Beverly Hills.
- PAHL, J., 1985, *Private Violence and Public Policy: The Needs of Battered Woman and Response of the Public Services*, Melbourne and Henley, Boston.
- PHILIPPE, R., 1986, Pro-Gam, *Intervention auprès des hommes*, 65-68
- PHILIPPE, R., 1984, Sois un homme et tais-toi!, *Hom-info*, 5, 2, 57-58.
- RINFRET-RAYNOR, M., CANTIN, S., 1994, Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux in Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., eds, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin, 3-22.
- RINFRET-RAYNOR, M., PAQUET-DEEHY, A., LAROUCHE, G., CANTIN, S., 1989, *Intervention auprès des femmes violentées : évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*. Rapport de recherche no 1. Méthodologie de la recherche et caractéristiques des participantes. École de service social, Université de Montréal, Montréal.

- SABOURIN, S., LAPORTE, L., WRIGHT, J., 1990, Problem solving self-appraisal and coping efforts in distressed and nondistressed couples, *Journal of Marital and Family Therapy*, 16, 89-97.
- SINCLAIR, D., 1985, *Understanding wife Assault: a Training Manual for Counsellors and Advocating*, Ministry of Community and Social Service, Family Violence Program, Toronto.
- STATISTIQUE CANADA, 1993, L'enquête sur la violence envers les femmes, *Le Quotidien*, n° catalogue 11 001-F, Novembre, Ottawa.
- STETS, J.E., STRAUS, M.A., 1989, Gender differences in reporting marital violence and its medical and psychological consequences in Straus, M. A., Gelles, J.R., eds., *Physical Violence in American Families*, Transaction Publisher, New Brunswick.
- STOLTENBERG, J., 1989, *Refusing to be a Man: Essay on Sex and Justice*, Breitenbush Books Inc, Portland.
- STRAUS, M.A., 1979, Measuring intrafamily conflict and violence: the Conflict Tactics Scales (CTS), *Journal of Marriage and the Family*, (February), 75-88.
- STRAUS, M.A., GELLES, R.J., STEINMETZ, S.K., 1980, *Behind Closed Doors: Violence in the American Family*, Doubleday/Anchor Press, Garden City.
- SZINOVACZ, M.E., 1983, Using couple date as a methodological tool: the case of marital violence, *Journal of Marriage and the Family*, 45, 633-644.
- TOLMAN, R.M., BENNETT, L.W., 1990, A review of quantitative research on men who batter, *Journal of Interpersonal Violence*, 5, 1, 87-118.
- WALBY, S., 1990, *Theorizing Patriarchy*, Basil Blackwell, Cambridge.
- WALKER, L.E., 1983, The battered women syndrome study in Finkelhor, D., Gelles, R.J., Hotaling, G.T., Straus, M.A., eds., *The Dark Side of Family, Current Family Violence Research*, Sage Publications, Beverly Hills.

## Abstract

### Is there a social consensus on a definition and an understanding of the problem of conjugal violence ?

Why is that some relationships, initially harmonious, tip into violence and abuse ? Many studies have examined the phenomenon to attempt to circumscribe the incidence and seize its dynamics. These studies seem to bring out a social phenomenon of quite serious amplitude. Thus, according to a study conducted by MacLeod and Cadieux in 1980, one in ten women is battered on a regular basis. According to



Statistics Canada, in 1993, 25 % of Canadian women have been victim of violence by their partner since the age of sixteen. Among this group, 15 % are still living with the same partner. Moreover, despite programs destined to help victims of conjugal violence, the number of cases declared appears not to have diminished. Such alarming results have brought many researchers to study the problem further. In the last ten years, some progress has thus been realized in the understanding of the phenomenon of violence against women. Programs of intervention, government involvement, judiciarization of certain forms of abuse, sensitization of the public regarding conjugal violence as well as denunciation of cases of violence have marked this progress. In spite of a rising conscience regarding conjugal violence, research sometimes runs up against obstacles. In spite of complex modelization of concepts and factors of prediction of the phenomenon, results sometimes appear disappointing. Thus, is there a social consensus on a definition of the problem and its dynamics? The authors will try to answer this question by reviewing different theoretical approaches used to define conjugal violence. They will then attempt to make a critical analysis of these theories by examining different empirical studies realized in this field.